

Service affaires générales

Procès-verbal de la séance plénière

Du 22 janvier 2010

Présents : M. PERRUT, Député-Maire.

Mlle AISSA, Mlle ANGOUNE, Mlle ASLANER, Mlle AUFFRET, M. BAFFERT, M. BARTHELEMY, Mlle BENABDALLAH, Mlle BENK, Mlle BENSABER, Mlle BERERD, Mlle BILLOUD, Mlle BOUHAMADI, Mlle BRIDAY, M. CALVETTI, Mlle CAPY, MM. CHABBI, M. CICERON, M. CORGIER, M. DELEAN, M. DEMIR, Mlle DEMIRCI, M. DERRADJI, M. DESMULES, M. DUCHE, Mlle HAOUARI, M. KHZIBA, Mlle KODALAC, Mlle LAIDI, Mlle LAMBERSEND, M. LAPLANCHE, Mlle LAPLANCHE, M. LEBLOND, Mlle LEBRETON, M. MAROUF, M. OBROU, Mlle PRETE, , M. SOBOUL, M. TALON, M. VALERY, M. ZEBBAR.

Excusés : M. BANCK, M. MANDON, M. BEAUVALLET, M. FROMENT.

Absente : Mlle RAFAI.

Assistaient à la séance : Mme VELUT, Mme LUTZ, Mme JACQUEMET, Mme DUBOIS, Mme PAGNON, Mme RUCH, Mme BAIZID, Mme PELOSSE, M. RONZIERE, M. DESMULES.

.....

Secrétaire de séance : Mlle Christelle LAPLANCHE

M. Le Député-Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et remercie M. DUFRESNE, Mme ROUSSET et Mme THEALLIER pour leur présence.
Marielle VELUT désigne Christelle LAPLANCHE en qualité de secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 27 NOVEMBRE 2009 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - COMMISSION « EVENEMENTIEL » :

Journée des cultures urbaines

Mlle BENSABER explique que les cultures urbaines sont apparues en France à partir de 1980, avec l'arrivée du hip-hop, grâce à l'implication des centres sociaux qui oeuvraient pour la création des loisirs en direction des jeunes de quartier.

Généralement employées au pluriel, les cultures urbaines recouvrent différentes pratiques culturelles, artistiques et sportives, issues de l'espace urbain. Les disciplines sont variées, comme par exemple la danse, les genres musicaux, les graphes, les sports de rue (foot de rue, skate...), les parcours urbains, les photos, le théâtre ou les arts graphiques.

Les jeunes souhaitent organiser une journée des cultures urbaines le samedi 5 juin 2010, place des Arts, de 10h à 22h.

Les différentes activités sportives présentées pourraient être la glisse, le roller, le skate et le BMX, le slam et le graph. Pour le graph, il faudrait installer un panneau mural de grande dimension entre la brasserie et l'entrée du théâtre. Les graphes des enfants, réalisés sur place, pourraient être déclinés en sets de table, avec un set de table offert.

Durant la journée, des ateliers d'initiations seront proposés au public et en fin d'après-midi des démonstrations seront mises en place. Les caladois pourront s'exercer aux différentes activités, encadrées par des professionnels. Le soir, ces derniers pourraient se présenter en spectacle.

Afin de les aider dans la réalisation de ce projet, Mme DUBOIS (adjointe déléguée à l'information et à la communication) les a beaucoup soutenus dans la mise en forme de ce projet. Mme VELUT (adjointe déléguée à la jeunesse et à l'insertion) et M. GUENICHON (adjoint délégué à la culture et aux jumelages) ont répondu présents lors d'une rencontre avec des personnes de la ville de Mâcon qui mettent en place chaque année ce type d'événement.

A ce jour, les jeunes sont en train de prendre des contacts et de récolter des devis afin de pouvoir réaliser un budget prévisionnel.

Mme VELUT fait remarquer aux jeunes que le roller est une activité bruyante et qu'il est important de faire attention aux nuisances sonores en centre-ville.

M. le Député-Maire trouve que c'est une bonne proposition, qui reflète la volonté des jeunes de montrer les cultures dans leur diversité d'expression et que cet événement pourra peut être fédérer des énergies. Il souligne que le projet est bien travaillé mais que le volet financier doit être affiné.

Mme DUBOIS explique que les jeunes listent en ce moment les activités à mettre en place, en excluant certaines trop onéreuses comme par exemple la location d'une rampe de skate qui s'élève à 6000 €. 4 élus seront référents sur ce projet : Mme VELUT, M. GUENICHON, M. JAMBON (adjoint délégué à la vie sportive) et elle-même. Ils aideront les jeunes pour déterminer les disciplines retenues. Il serait intéressant de travailler avec le service jeunesse de la ville qui propose déjà un atelier slam et une activité hip-hop.

Mme LUTZ (1^{ère} adjointe, déléguée à la famille, à l'enfance et à la vie scolaire) propose d'associer le service communication au projet afin d'informer les riverains de la mise en place d'un événement pouvant être bruyant.

Mme VELUT explique qu'un comité de pilotage va être créé avec les adultes.

Mme DUBOIS précise qu'il est préférable d'annoncer que l'action se terminera à 19h place des Arts. Avec M. GUENICHON, ils aimeraient un final en soirée au théâtre.

M. le Député-Maire informe qu'aujourd'hui le projet est adopté sur son principe et que lors de la prochaine plénière les jeunes devront présenter le projet dans son ensemble, soit avec un budget.

3 - COMMISSION « CADRE DE VIE » :

3.1 - Forum jeunes

Mlle BRIDAY rappelle que lors de leur dernière plénière, les membres de la commission ont fait part de leur souhait de créer un lieu d'échanges et de débat pour les jeunes. La thématique retenue est celle de la discrimination. A ce titre, avec Virginie PAGNON (conseillère déléguée à l'égalité des chances et à la citoyenneté), ils ont rencontré Mme BRISOTTO, juriste à l'ADAVEM, et déléguée du procureur affectée au pôle anti-discrimination, pour lui demander d'être l'intervenante du forum. Elle leur a appris que cette thématique, en constante évolution, regroupe 18 critères différents.

Le forum sera réservé exclusivement aux jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans les établissements scolaires Claude Bernard et Mongré, en raison de leur proximité géographique avec le foyer l'Accueil et le fait qu'ils accueillent des collégiens et des lycéens. Pour permettre un véritable échange, le nombre de participants sera limité à 50 jeunes.

M. BRIDAULT, directeur de l'Accueil met gracieusement à disposition une salle pour que le forum se déroule au sein de sa structure.

La date retenue est celle du vendredi 19 mars 2010, de 18h à 20h.

Concernant la communication, les jeunes élus travaillent avec Didier PRE sur un visuel.

Ils ont décidé de commencer par une courte partie théorique qui présentera et définira le thème, en faisant référence à la loi. Dans un second temps, le but sera de créer un espace dynamique, ludique et interactif où des questions seront posées aux jeunes. Comme le thème est vaste, il est demandé à chacun pour la prochaine rencontre de choisir des sous-thématiques spécifiques qui parlent le plus à la jeunesse. Chacun peut être amené à vivre la discrimination. Pour les membres de la commission, la couleur de peau, les différences faciales sont un des facteurs principaux.

Chacun des membres de la commission tiendra un rôle spécifique, qu'il soit observateur, régulateur, modérateur ou rapporteur.

Mme PAGNON félicite les jeunes qui se sont réellement investis ; chacun d'eux, de par son autonomie, a été un maillon de la chaîne qui a permis d'avancer collectivement lors des commissions. L'objectif du forum est de créer un lieu d'échanges et de connaître des intervenants locaux. Elle souhaite que ce forum soit le premier d'une grande lignée.

M. le Député-Maire pense que le projet semble bien organisé, tant sur la forme que sur le fond. Il souligne que c'est un thème important.

Mme PAGNON informe le conseil que c'est une chance d'avoir à Villefranche le 1^{er} pôle anti-discrimination sur le territoire.

M. le Député-Maire annonce que le projet est adopté.

3.2 – Création d'un jardin potager

Mlle LAPLANCHE annonce que rue Martin, à la fin de la guerre, des logements sociaux inutilisés ont servi à loger des personnes. Désormais, il n'y a que quelques personnes présentes sur les quinze, seize parcelles. Avec l'accord des actuels occupants, le projet consiste en la destruction de certains bâtiments à l'abandon afin d'utiliser le terrain comme jardin potager public, de préférence écologique. Pour information, le terrain mesure environ 100X20 mètres.

A ce jour, ce terrain appartient à HBVS, société qui semble vouloir détruire les bâtiments dès qu'ils seront vides pour en construire de neufs, plus modernes.

Les élèves des écoles maternelles et primaires de Lamartine situées à proximité, pourront venir, accompagnés de professionnels, apprendre comment poussent différents fruits et légumes. Les plus jeunes du service jeunesse pourront aussi participer, avec en récompense, l'acquisition de quelques légumes de leurs productions en fin d'année. Bien sûr, tout adulte (dont les personnes âgées) aura la possibilité de venir apprendre ou enseigner aux jeunes le jardinage. Il sera ainsi agréable pour les caladois de bénéficier d'un jardin cultivé proche du centre ville où toutes les générations sont appelées à jardiner ensemble.

De nombreuses autres villes ont exploité à peu près la même idée. L'association Naturama a déjà travaillé sur ce genre de projet et pourrait être un des futurs partenaires.

Chaque personne qui souhaitera cultiver le jardin payera une cotisation fixe annuelle pour financer les semences et l'eau. Bien sûr, toute personne aura la possibilité de s'inscrire et de venir le nombre de fois qu'elle le souhaitera, à partir de l'instant où elle se sera acquittée de sa cotisation. Une liste des participants sera établie. Les écoles auront aussi la possibilité de participer.

La vocation des produits reste encore à définir. La première hypothèse sera que seules les personnes inscrites seront autorisées à récolter les produits de façon équitable. La deuxième possibilité est que les produits, au lieu d'être récoltés par les agriculteurs urbains, soient donnés à une association.

Reste pour les membres de la commission à contacter HBVS pour savoir s'il est possible d'exploiter ce terrain avec eux. Si tel n'est pas le cas, il ne restera qu'à trouver une autre parcelle. Mlle LAPLANCHE questionne M. le Député-Maire sur la faisabilité de ce projet. Serait-il apprécié des caladois ? Les élus ont-ils des projets semblables qui leur permettraient de travailler sur cette thématique ?

M. le Député-Maire trouve l'idée bonne, pour ne pas dire excellente. Cependant, concernant la localisation, il leur laisse le soin de contacter HBVS et refera le point avec eux ultérieurement. Il leur propose de les mettre en relation avec l'association des jardins familiaux, sachant qu'aujourd'hui ce type de jardins se trouve en bord de Saône, à Gleizé et à Limas.

Mme VELUT explique que l'association est prête à recevoir les jeunes.

M. le député-Maire dit qu'il faut le faire très vite et est satisfait de ce projet qui peut faire développer l'intergénération.

4 - COMMISSION « COMMUNICATION – ANIMATION » :

4.1 – CMJ news n°2

M. DERRADJI explique qu'après le premier numéro paru en juin 2009, les jeunes élus souhaitent publier un deuxième numéro, suite à la séance plénière de ce jour. Il comportera 4 pages, soit une feuille A3 pliée en 2.

Ce numéro sera composé d'un article sur le fonctionnement du CMJ, d'une interview de Bryan VALERY en tant que jeune ambassadeur, d'un texte sur la journée Handibleue, d'un article sur la soirée de fin de mandat et d'un dernier sur leur futur week-end de cohésion.

La dernière page sera réservée au nouveau trombinoscope du CMJ.

Le budget prévu est de 800 euros pour un tirage en 3500 exemplaires.

Ils aimeraient savoir s'il est possible d'insérer un article sur la journée des cultures urbaines, sachant qu'ils souhaitent l'organiser début juin, soit juste avant les kermesses des écoles.

Mme DUBOIS souligne qu'à la vue de la grande actualité du CMJ, les jeunes sont effectivement partis sur un double format par rapport au premier numéro.

M. le Député-Maire valide le projet.

4.2 – Création d'un logo CMJ

M. CICERON annonce que le CMJ aimerait avoir son propre logo afin d'être mieux identifié au sein de la ville, que ce soit par les partenaires, par les jeunes, par les personnes de la mairie ou par toute autre entité. Ce logo pourrait ainsi figurer sur les supports de communication tel que le CMJ News.

Pour cela, les jeunes élus souhaitent garder les couleurs du logo de la ville et travailler sa forme. Le but est d'arriver à un rendu qui fasse penser instantanément à Villefranche et au CMJ, mais qui soit propre au CMJ de la ville de Villefranche.

M. le député-maire annonce que c'est un sujet d'actualité qui rejoint la préoccupation des élus de cette ville, souhaitant rendre le logo de la ville plus simple et plus visible. Il informe les jeunes que ce travail pourrait être fait en complément et en lien avec le service communication, pour que ce logo soit en œuvre dans les mois qui viennent.

Mme VELUT remercie M. PRE, responsable du service communication pour son implication et sa disponibilité auprès des jeunes élus.

4.3 – Création d'un support de communication

Comme chaque année, des représentants du Conseil Municipal des Jeunes se rendent dans les collèges pour sensibiliser les élèves au CMJ, en amont des élections. Sur une proposition des établissements scolaires, les jeunes souhaitent créer un support de communication, sous forme d'un DVD relatif à la vie du CMJ. Par une vidéo ou un diaporama, il permettra aux professeurs et aux élèves d'avoir une vision plus globale et plus précise des actions du CMJ. L'objectif est d'inciter les jeunes à s'intéresser au CMJ et plus largement à la vie de la cité, afin qu'ils aient également envie de se porter candidats lors des futures élections.

Les jeunes élus aimeraient qu'un partenariat ait lieu avec le club photos / vidéos de Mongré, qui apportera un regard de jeunes sur cette instance, le CMJ.

Mme DUBOIS précise que ce DVD serait un outil très utile pour inciter les jeunes à présenter leur candidature lors des prochaines élections du CMJ. Elle spécifie que cette idée est à la demande des enseignants.

M. le Député-Maire trouve l'idée intéressante et demande aux jeunes de finaliser leur projet en précisant le coût et le nombre d'exemplaires souhaité.

5 - COMMISSION « CITOYENNETE » :

5.1 – Installation de ports-vélos en centre-ville :

M. BAFPERT informe l'assemblée du fait que la commission demande l'installation de ports-vélos en centre-ville afin de dynamiser ce moyen de transport. Les jeunes souhaitent continuer dans l'optique des élus adultes qui est de développer les espaces cyclables. De fait, il est nécessaire de doter la ville de ce système de parking sécurisé et solide. Les jeunes proposent de commencer par la gare, la place des Arts, la médiathèque, la place Claude Bernard et la place de la Libération.

M. le Député-Maire annonce que le projet devrait voir le jour ; la CAVIL qui gère ce dossier. Il demandera aux services de la CAVIL que les jeunes élus soient intégrés aux réflexions.

5.2 – Installation d'un toit pour le skate-park :

M. DESMULES explique que des jeunes ont informé les membres du CMJ du souhait de voir installer un toit sur le skate-park. Cela éviterait l'usure des modules et permettrait une meilleure fréquence d'utilisation du site, malgré les intempéries. Sans mur, les squatters n'auront pas leur place, donc il n'y aura pas de problème d'incivilité ou de dégradation. M. DESMULES demande si ce projet est réalisable.

M. le Député-Maire trouve l'idée louable et le projet ambitieux, mais qu'il convient d'en étudier la faisabilité, y compris financière. Il propose qu'un travail plus approfondi soit réalisé avec les services techniques. Demandant aux jeunes élus combien d'entre eux fréquentent le site, ces derniers ne sont que 5 à répondre par l'affirmative.

M. le député-Maire leur fait remarquer que le site est plus utilisé par les jeunes de l'extérieur que par les caladois et qu'une telle installation est onéreuse.

QUESTIONS DIVERSES :

Mlle LAPLANCHE demande l'autorisation de créer un lien entre l'association de son établissement et le site de la ville.

Mme PAGNON explique que les jeunes de Notre Dame de Mongré participent à un concours régional et que leur projet consiste en la création d'un site internet sur la pauvreté et l'exclusion en Europe.

M. le Député-Maire donne son accord, sachant que c'est un sujet qui interroge tout le monde.

Mme PAGNON invite les jeunes au grand concert gratuit de l'Orchestre d'harmonie de la Musique de la Région Terre Sud-Est qui sera donné le mercredi 3 février 2010 à 20h30, à l'Atelier. Elle leur demande également de diffuser largement l'information. Elle stipule que cette musique rattachée à l'armée, n'est pas militaire.

M. le Député-Maire lève la séance.

Vu, le Secrétaire

Vu, Le Député-Maire,

C. LAPLANCHE

B. PERRUT